



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

**Service Santé et Protection Animales, Certification et Environnement
Unité Environnement**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / FAUNE SAUVAGE CAPTIVE

**INSTALLATIONS FIXES ET PERMANENTES DE PRÉSENTATION AU PUBLIC
D'ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES**

RAPPORT D'INSPECTION

Informations sur le site et l'exploitant	Informations sur l'inspection – N° EN23084
Établissement : REPTILARIUM DU LARZAC Adresse : La Côte Vieille 12 230 Sainte Eulalie de Cernon Activité : Établissement de présentation au public SIRET : 35 038 446 700 022 Responsable : XXXX Capacitaire :XXXXX	Date : 3 août 2023 Inspecteur : XXX Personnes présentes : XXXXX Inspection programmée : oui Inopinée : non Motif d'inspection : PPC
Références réglementaires • Code de l'environnement – Titres IV (et V) des parties législative et réglementaire • Règlement européen n° 338/97 du 09 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et flore sauvages par le contrôle de leur commerce, • Arrêté ministériel du 25 mars 2004 modifié fixant les règles de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère et relevant de la rubrique 2140 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. • Arrêté ministériel du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques • Arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture du 29 décembre 2020	
Abréviations utilisées Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection : C : conforme NC : non conforme PO : pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspecté SO : sans objet, indique que le point ne concerne pas l'atelier inspecté	
Commentaires La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évalués au cours d'une inspection. La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection.	

1 – SITUATION ADMINISTRATIVE			
Objet	Art. AM 25/4/04	Conformité	Observations
Arrêté d'autorisation		CO	
2 – INSPECTION			
Organisation générale			
Limites de l'établissement	2	CO	
Capacitaire, personnel	3-4	CO	Présence des 2 capacitaires 3 salariés et 2 stagiaires présents le jour de la visite
Règlement intérieur, de service, programmes, procédures prévues	5	CO	Nouveau règlement de service
Espèces présentes, Nombre d'animaux		CO	
Prévention des accidents			
Étude d'impact, Étude de dangers	6	PO	
Plan de secours, secouriste et poste de secours, moyens de communications interne, accidents	7	CO	Présence de 4 extincteurs sur le site Vérification en juin 2023 par SICLI Affichage des numéros d'urgence
Circulation du public dans les enclos	Annexe 2	SO	
Public informé et tenu à distance des dangers et locaux autres (nourriture, matériel, déchets), accidents	8-9, 52	CO	Salarié équipé de micro pour les animations
Conduites d'élevage des animaux			
Conditions d'élevage, groupes d'animaux, bien être, possibilité d'adaptation des nouveaux animaux	10-14	CO	
Soins, surveillance des animaux	15-16	CO	
Programme de reproduction	17-18	CO	Bonne gestion de la reproduction
Programmes de nutrition, distribution de la nourriture, eau	19, 22 23	CO	Distribué selon l'espèce
Préparation, stockage, nettoyage des locaux de préparation	20-21	CO	
Personnel participant à l'entretien des espèces dangereuses, contention et possibilité d'abattage d'urgence.	24-25 et 35	CO	
Reptiles : procédures d'évacuation, sérums	26	CO	
Installations d'hébergement et de présentation			
Installations adaptées, possibilité de se soustraire à la vue du public pour certaines espèces	27-28	CO	
Environnement favorable, prévention des accidents-fuite des animaux	29-34, 64	CO	
Protection du public / animaux	36-40	CO	
Surveillance sanitaire, prévention, soins			
Installations adaptées, dossier sanitaire, suivi vétérinaire	41-43, 45 Annexe 1	CO	
Locaux de soins	44, 46	CO	

Gestion des cadavres (stockage)	47	CO	Présence d'un congélateur
Gestion des cadavres (élimination)	47	CO	Passage d'ATEMAX régulier
Hygiène des enclos, programme de nettoyage – désinfection, lutte contre les rongeurs, vestiaires	48-49-51	CO	
Nettoyage des cages/véhicules de transport	50	PO	
Prescriptions spécifiques de l'Autorisation d'Ouverture			
Actions de conservation			
Programmes d'échange	54	PO	
Diffusion de connaissances à caractère scientifique	55-56	CO	Explication donnée pendant les divers animations
Prescriptions spécifiques de l'Autorisation d'Ouverture			
Actions de conservation			
Informations sur les animaux	58-60	CO	
Groupes scolaires – Animations	61-63	CO	
Prescriptions spécifiques de l'Autorisation d'Ouverture			
Risques écologiques			
Stockage des fumiers	66	PO	
Prescriptions spécifiques de l'Autorisation d'Ouverture			
Tenue des registres – Identification des animaux AM du 08/10/2018			
Inventaire des animaux (registre entrées/sorties), livre journal		PO	
Documents attestant de l'origine licite des animaux		PO	
Résultats zootechniques (naissances, mortalité)		PO	
Contrôle ponctuel d'identification des animaux / registres tenus par l'exploitant		PO	
3 – OBSERVATIONS – POINTS NON INSPECTES			
Les conditions de détention des animaux sont conformes à la réglementation.			
4 – RÉCAPITULATIF DES NON-CONFORMITÉS – ÉVALUATION GLOBALE – SUITES			
L'établissement est bien tenu et fait l'objet d'une surveillance régulière. L'installation ne présente pas de risques ou de dangers pour l'environnement et les personnes le jour de l'inspection.			

Date : 09/08/2023

XXXXXX